

# MODALITÉS D'ACCUEIL à L'ACCUEIL DE LOISIRS

## Conditions d'accueil et horaires

**Vacances de printemps** : du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024.

Accueil des enfants dans les bâtiments périscolaires de l'école des Korrigans,  
11 rue des Korrigans, 56340 Carnac

### Accueil à la journée uniquement.

Les horaires d'arrivée et de départ sont: **le matin, de 7h30 à 9h30,**  
**le soir, de 16h45 à 18h30.**

Les repas et les goûters sont pris au restaurant scolaire : menus disponibles sur [www.carnac.fr](http://www.carnac.fr)

## Tarifs

Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants scolarisés en primaire et pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel ou La Trinité-Sur-Mer. **Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué. Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation.**

### Réductions :

- 10% pour toute inscription en forfait semaine. **Ce forfait est dû même en cas d'annulation.**
- 10% pour le second enfant et 20% à partir du troisième enfant. (**ordre de naissance**).

Quotient familial	Journée avec repas
Inférieur à 629 €	10.86 €
De 630€ à 959 €	12.48 €
De 960€ à 1199 €	13.74 €
De 1200€ à 1439 €	15.10 €
De 1440€ à 1799 €	17.38 €
Supérieur à 1800€	19.98 €

### Majorations :

- 1.50 € par 1/4 d'heure de retard après 18h30

Facturation du tarif prévu pour les annulations notifiées après la date limite de réservation (2 semaines avant la première semaine d'inscription)

Des tarifs spécifiques sont prévus pour les familles extérieures, se renseigner auprès du Pôle Education Jeunesse

## Informations

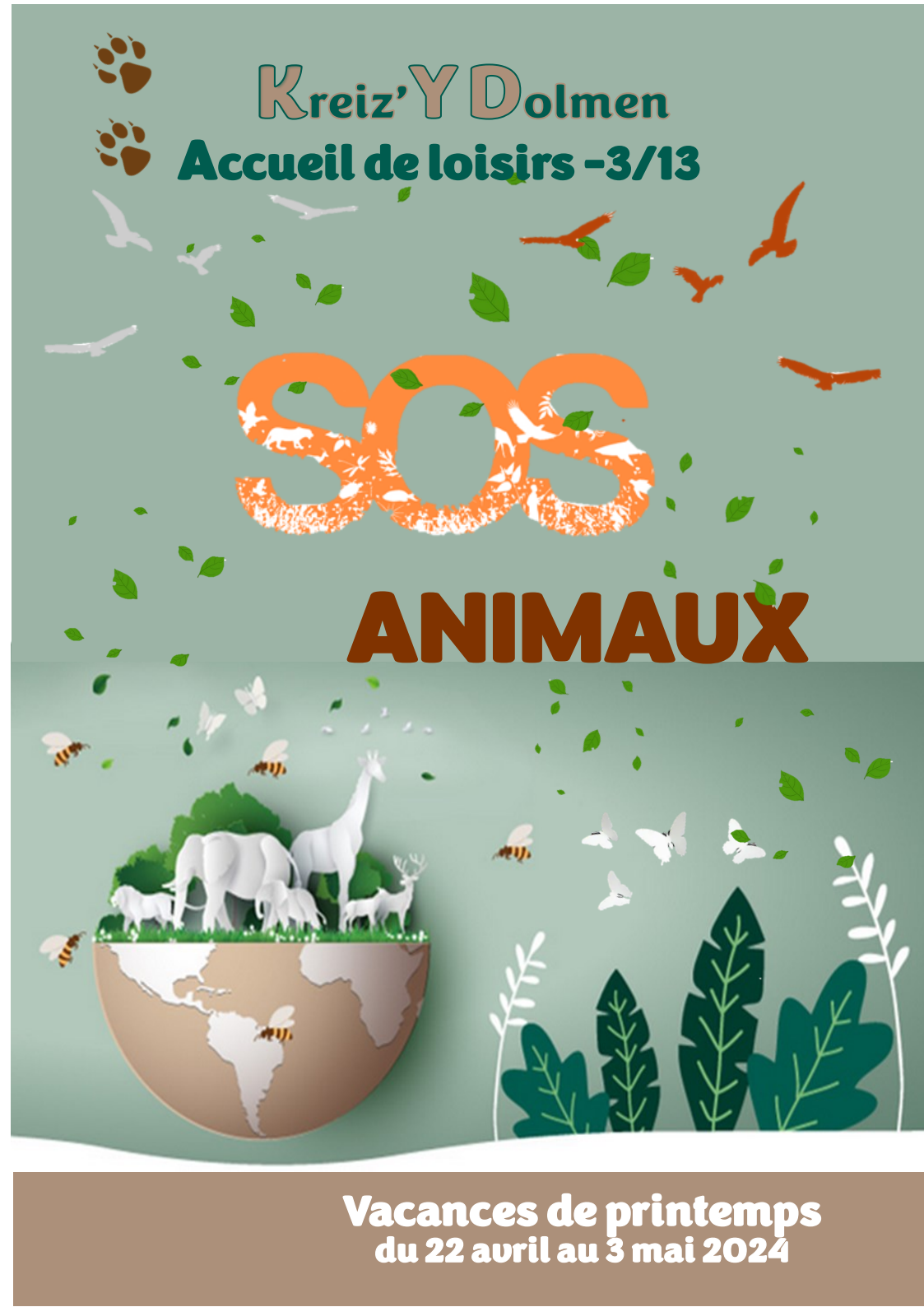
Accueil de loisirs organisé par les villes de Carnac, Plouharnel, La Trinité-Sur-Mer



**POLE EDUCATION JEUNESSE - Mairie de CARNAC**  
02.97.52.08.97 - [k.leglaunec@carnac.fr](mailto:k.leglaunec@carnac.fr)



La CAF, la MSA et le Conseil général du Morbihan participent au financement de l'accueil.



**Vacances de printemps**  
**du 22 avril au 3 mai 2024**



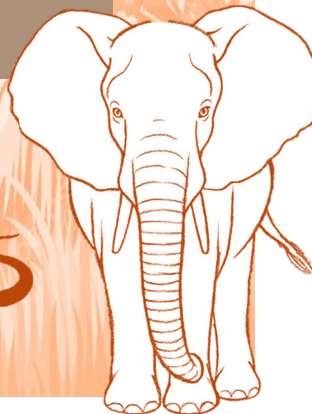
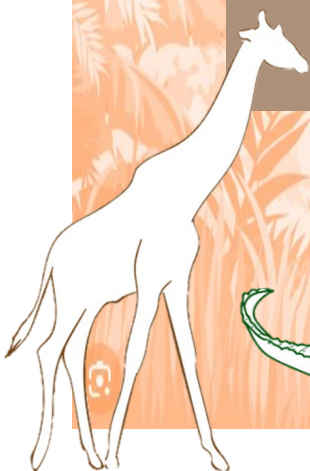
# SOS

# ANIMAUX



L'équipe d'animation se donne comme ambition de permettre aux enfants de mieux **CONNAÎTRE** les animaux, en particulier ceux en voie de disparition, pour mieux les **PROTEGER**.

Pour cela, **VOS ENFANTS** participeront à des sorties de découverte de la faune, des jeux innovants sur ce thème, des gâteaux étonnants, des ateliers de bricolage ....



Les enfants seront accueillis dans quatre groupes différents selon les effectifs :  
**Mini KYD 3/4 ans** (TPS, PS) **Mini KYD 5/6 ans** (MS à GS),  
**KYD Jr 6/9 ans** (CP au CE2), **K'YD 9/13 ans** (CM1 à la 5ème).

Pour chaque jour d'accueil, il est demandé que les enfants arrivent avec un sac à dos contenant : gourdes, change complet pour les plus petits ainsi que doudou si besoin.

**Besoins d'informations durant l'accueil de mon enfant :**  
**06.37.27.44.94 / 09.65.21.15.80**

## FEUILLET DE RESERVATION - PRINTEMPS 2024

Nom, Prénom de l'enfant : ..... Age.....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

N° tél d'urgence : ..... Mail : .....

### INSCRIPTIONS

## A compter du 28 mars 2024

La date limite de réservation est fixée à 2 semaines avant la première semaine d'inscription.



2 possibilités pour vos réservations :

1- En ligne via le portail famille : <https://mairie-carnac.portail-defi.net/>

=> A privilégier. Afin de bénéficier du portail famille, rapprochez vous du pôle éducation-jeunesse

2- En transmettant en mairie ce feuillet signé au Pôle éducation-jeunesse et sports

Dates	Journée	Forfait 5 journées
Lundi 22 avril		
Mardi 23 avril		
Mercredi 24 avril		
Jeudi 25 avril		
Vendredi 26 avril		

Dates	Journée	Forfait 4 journées
Lundi 29 avril		
Mardi 30 avril		
Mercredi 1er mai	FERIE	
Jeudi 2 mai		
Vendredi 3 mai		

(Cocher les jours de présences)

Le forfait sera dû en totalité même en cas d'annulation (hormis pour cause de maladie ou cas de force majeure : perte d'emploi, déménagement...).

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'accueil et m'engage à les respecter.

A Carnac, le .....

" lu et approuvé ",

Les informations recueillies par la Commune de Carnac, représentée par le Maire, font l'objet d'un traitement en vue de l'inscription et de la facturation d'activités péri et extrascolaires. Ce traitement relève d'une obligation légale. Les informations seront conservées pour une durée de 3 ans. La réponse aux informations requises est obligatoire pour la finalité poursuivie. Le destinataire de ces informations est le Pôle Education Jeunesse auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données [dpd@cdg56.fr](mailto:dpd@cdg56.fr) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.